



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 23 Mai 2024

Membres présents : 23 Procurations : 5

29

Membres en exercice :

Procurations : 5 VOTES : 26

POUR : 26

L'an deux mille vingt-quatre CONTRE : /
Et le vingt-trois du mois de MAI ABSTENTIONS : /

Date de convocation : 17/05/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS: M. Franck PERARD à Mme Nicole PELOUX

M. Michel BRUNET à M. Bernard CODOUL

Mme Christiane TOUCHE à M. Jean-Pierre TEMPLIER

Mme Colette RODRIGUEZ à Mme Emilie SCHMALTZ

Mme Valérie GALANTINI à Mme Christiane GHERBI

ABSENT EXCUSÉ: DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2024-05-23-SF

OBJET: SUBVENTIONS 2024 - COMITE DES FETES DU THOR

Mme JOURDAN et M. SPAGNOU, membres de cette association, ne prennent pas part au vote

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :

N°ORGANISMENormaleExceptionnelle145COMITE DES FETES DU THOR1 650 €1 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 26 voix POUR

ALLOUE les subventions 2024 proposées.

<u>DIT</u> que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024

Pour copie conforme, Le Maire, Daniel SPAGNOU